

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Une nouvelle dynamique en faveur de l'emploi.*

Délibération n° : 425

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 181154

Direction en charge : Ressources Humaines

Objet : Mise à disposition d'un agent à temps non complet auprès de Saint-Etienne Métropole -
Convention - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 16/11/2018

Compte rendu affiché le : 27/11/2018

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :

M. Lionel SAUGUES

Politique : *Une nouvelle dynamique en faveur de l'emploi.*

Délibération n° : 425

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 181154

Direction en charge : Ressources Humaines

Objet : Mise à disposition d'un agent à temps non complet auprès de Saint-Etienne Métropole -
Convention - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La Ville de Saint-Etienne est labellisée Ville d'art et d'histoire depuis le 12 décembre 2000. La convention décennale avec le Ministère de la Culture a été renouvelée le 16 novembre 2017.

Les missions mises à la charge de la collectivité dans le cadre de cette convention visent la promotion du patrimoine local à travers une médiation adaptée (visites guidées, ateliers pédagogiques, publications) en direction des habitants, du jeune public et des touristes.

L'Office du Tourisme a été chargé par Saint-Etienne Métropole (SEM) de présenter et finaliser la labellisation du territoire en Pays d'Art et d'Histoire par extension du label Ville d'Art et d'Histoire par une convention approuvée le 18 septembre 2017.

□ **Motivation et Opportunité :**

Il apparaît que l'expérience acquise par la Ville de Saint-Etienne, et en particulier par l'animateur du patrimoine, M. Grégory CHARBONNIER, dans le portage du processus de labellisation constitue un levier fort pour l'élargissement du label à l'échelle de la métropole.

Dans le cadre de la démarche de préfiguration du Pays d'Art et d'Histoire (PAH), il est proposé que M. Grégory CHARBONNIER soit mis à la disposition de Saint-Etienne Métropole à compter du 1er février 2019, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans.

M. Grégory CHARBONNIER exercera ses missions sous l'autorité hiérarchique de la Mission Tourisme et Culture du Pôle Attractivité et développement des territoires de "Saint-Etienne Métropole".

Cette mise à disposition, qui intervient dans le cadre des dispositions du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, nécessite une convention, jointe en annexe, précisant les modalités d'application de la mise à disposition entre les deux administrations.

□ **Contenu :**

M. Grégory CHARBONNIER est mis à disposition sur la base d'une convention par laquelle Saint-Etienne Métropole s'engage à rembourser les traitements et charges correspondants de l'agent, conformément à l'article 2-II du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 précité, sur la base d'un titre de recettes émis semestriellement par la Ville de Saint-Etienne.

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire lors de sa séance du 22 novembre 2018, cette mise à disposition à titre individuel portera sur 80% d'un équivalent temps plein.

L'agent mis à disposition assurera les missions suivantes :

- finalisation de l'inventaire du patrimoine,
- finalisation du diagnostic,
- participation à la définition de la politique patrimoniale du PAH,
- suivi du projet de PAH avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- formation des guides,
- relations avec les associations patrimoniales sur SEM

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

□ **Point Financier :**

- Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : Dépense : 43 518,85€ dont personnel mis en oeuvre :
 coût de l'agent pour la
 Ville (coût annuel de
 fonctionnement dans la
 limite de 80% du temps
 de travail)
 Recette : 43 518.85€
 recette de mise à
 disposition SEM

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	43 518,85€					43 518,85€ (recette)
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la mise à disposition, à titre onéreux, de M. Grégory CHARBONNIER, conformément aux dispositions du décret 2008-580 du 18 juin 2008, auprès de Saint-Etienne Métropole,
- approuver la convention de mise à disposition entre la Ville de Saint-Etienne, Saint-Etienne Métropole et M. Grégory CHARBONNIER,

- autoriser M. le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera annexé au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée

Résultat du vote : 55 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention(s)

Imputation budgétaire

Dépense (coût de l'agent) :
chapitre 012 - articles 6411
et suivants

Recette (de mise à
disposition) : chapitre 70 -
article 70846

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjointe déléguée**

**Marie-Christine
BUFFARD-AZOULAY**